



Bruxelles, le 17.12.2021
C(2021) 9614 final

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 17.12.2021

**relative au financement de la deuxième mesure particulière en faveur de la Tunisie pour
2021**

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 17.12.2021

relative au financement de la deuxième mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2021

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012¹, et notamment son article 110,

Vu le règlement (UE) 2021/947² du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE, Euratom) n° 480/2009 du Conseil, et notamment son article 23(3),

considérant ce qui suit:

- (1) Afin d'assurer la mise en œuvre de la deuxième mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2021, il est nécessaire d'adopter une décision annuelle de financement, qui constitue le programme de travail annuel, pour 2021. L'article 110 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 établit des règles détaillées en matière de décisions de financement.
- (2) L'aide envisagée doit respecter strictement les conditions et procédures prévues par les mesures restrictives adoptées en vertu de l'article 215 du TFUE³.
- (3) Un nouveau Programme Indicatif Multi-Annuel (PIM) UE-Tunisie a été élaboré pour la période 2021-2027 et sera présenté pour adoption dès l'endossement des nouvelles Priorités Stratégiques EU-Tunisie 2021-2027 par l'UE et le gouvernement tunisien. D'ici là, les Priorités Stratégiques UE-Tunisie pour la période 2018-2020 sont prolongées⁴. Le cas échéant, suite à l'adoption du PIM, la mesure particulière qui fait l'objet de la présente décision pourra être modifiée afin de s'aligner sur le PIM. Les

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

² JO L 209 du 14.6.2021, p. 1.

³ www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au *Journal officiel* (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

⁴ UE-TU 2602/21 du Conseil d'association UE-Tunisie approuvant la prorogation de la validité des priorités stratégiques UE-Tunisie.

Priorités Stratégiques 2018-2020 sont les suivantes: (i) Développement socio-économique inclusif et durable, (ii) Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'Homme, (iii) Rapprochement entre les peuples, mobilité et migration, et (iv) Sécurité et lutte contre le terrorisme.

- (4) Conformément à l'article 23(3) du Règlement (UE) N° 2021/947, il est justifié d'adopter cette mesure particulière afin de maintenir le financement des actions de coopération en faveur de la Tunisie pour l'année 2021.
- (5) Les objectifs poursuivis par la mesure à financer au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, programme géographique « Voisinage » consistent à soutenir la cohésion sociale et économique face aux défis exceptionnels posés par la pandémie de COVID; et à créer les conditions d'une reprise économique post-COVID au vu des défis économiques structurels auxquels la Tunisie est confrontée.
- (6) L'adoption en tant que mesure particulière est justifiée par l'importance d'apporter une réponse urgente aux défis économiques et sociaux créés par la COVID-19. Cela justifie l'adoption en tant que mesure particulière, en amont de l'adoption de nouvelles priorités stratégiques et d'un nouveau programme indicatif pluriannuel .
- (7) L'action intitulée « Programme d'appui aux mesures d'atténuation COVID-19 et de relance économique » vise à soutenir les mesures prises par les autorités tunisiennes qui atténuent l'impact négatif immédiat de la pandémie en cours, ainsi que les mesures qui réduisent l'impact de la pandémie sur le tissu économique et social afin de soutenir la reprise post-COVID-19. La mesure a un double objectif de soutenir le gouvernement tunisien dans ses efforts en cours pour atténuer l'impact social et économique de la COVID-19 ; et d'appuyer l'approbation d'un plan national de réformes inclusives et réalistes dans le cadre d'un programme du Fonds Monétaire International (FMI).
- (8) Il est nécessaire de permettre le paiement d'intérêts de retard sur la base de l'article 116, paragraphe 5, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046.
- (9) Pour permettre une certaine flexibilité dans la mise en œuvre de la mesure, il y a lieu d'autoriser des modifications qui ne devraient pas être considérées comme substantielles aux fins de l'article 110, paragraphe 5, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046.
- (10) La mesure prévue par la présente décision est conforme à l'avis du comité institué par l'article 45 du règlement (UE) 2021/947 du 9 juin 2021.

DÉCIDE:

Article premier
La mesure

La décision annuelle de financement, qui constitue le programme de travail annuel pour la mise en œuvre de la deuxième mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2021, présentée en annexe est adoptée.

La mesure comporte l'action suivante: Programme d'appui aux mesures d'atténuation COVID-19 et de relance économique, présentée en annexe.

Article 2
Contribution de l'Union

Le montant maximal de la contribution de l'Union destinée à la mise en œuvre de la mesure pour 2021 est fixé à 100 000 000 EUR, à financer par les crédits inscrits sur la ligne 14.020110 du budget général de l'Union:

Les crédits indiqués au premier alinéa peuvent également servir au paiement d'intérêts de retard.

Article 3
Clause de flexibilité

Les augmentations⁵ ou les diminutions de 10 000 000 EUR maximum et n'excédant pas 20 % de la contribution fixée à l'article 2, premier alinéa, ou les modifications cumulées des crédits alloués à des actions spécifiques n'excédant pas 20% de cette contribution, de même que les prolongations de la période de mise en œuvre ne sont pas considérées comme substantielles aux fins de l'article 110, paragraphe 5, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046, pour autant qu'elles n'aient d'incidence significative ni sur la nature ni sur les objectifs des actions.

L'ordonnateur compétent peut effectuer les modifications visées au premier alinéa en agissant conformément aux principes de bonne gestion financière et de proportionnalité.

Fait à Bruxelles, le 17.12.2021

Par la Commission
Olivér VÁRHELYI
Membre de la Commission

⁵ Ces modifications peuvent venir de recettes affectées devenues disponibles après l'adoption de la décision de financement



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la deuxième mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2021

Document d'action relatif au Programme d'appui aux mesures d'atténuation du COVID-19 et de relance économique

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(3) du règlement IVDCI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme d'appui aux mesures d'atténuation du COVID-19 et de relance économique Mesure annuelle en faveur de la Tunisie pour 2021 CRIS: NDICI-GEO-NEAR/2021/043-174 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : Tunisie
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) 2021-2027 en cours d'adoption ¹
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Le programme est aligné sur les grandes mesures du PIM en cours de préparation
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	122 Santé de base (12264 contrôle COVID-19), 160 Autres infrastructures et services sociaux, 430 Autres multisectoriels, 510 Appui budgétaire général

¹ Un nouveau Programme Indicatif Multi-Annuel (PIM) UE-Tunisie a été élaboré pour la période 2021-2027 et sera présenté pour adoption dès l'endossement des nouvelles Priorités Stratégiques EU-Tunisie 2021-2027 par l'UE et le gouvernement tunisien. D'ici là, les Priorités Stratégiques UE-Tunisie pour la période 2018-2020 sont prolongées. Voir décision (UE) 2021/1856 du Conseil du 18 octobre 2021 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, concernant la prorogation de la validité des priorités stratégiques UE-Tunisie jusqu'à l'adoption par le Conseil d'Association de nouvelles priorités stratégiques actualisées.

7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable Autres ODD importants: ODD 1 – Pas de pauvreté, ODD 3 - Bonne Santé et Bien-être, ODD 10 - Inégalités Réduites			
8 a) Code (s) CAD	51010 Aides liées à l'appui budgétaire général			
8 b) Principal canal de distribution	12001 - Gouvernement du pays bénéficiaire - Gouvernement central			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain ² <input type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: connectivité numérique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	gouvernance numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
entrepreneuriat numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
création d'emplois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
compétences/compétences numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
services numériques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Connectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

² En ce qui concerne le voisinage, les activités liées à l'éducation doivent être indiquées dans le cadre de l'objectif «Inclusion sociale et développement humain», conformément aux lignes directrices de programmation de l'instrument IVCDI - Europe dans le monde.

Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COVID-19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	Ligne budgétaire : 14.020110 – Voisinage Sud Coût total estimé : 100 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'Union européenne (UE) : 100 000 000 EUR dont 100 000 000 EUR pour l'appui budgétaire et EUR 0 pour l'appui complémentaire.
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Appui budgétaire Gestion directe par : Appui budgétaire : Contrat d'appui à la consolidation de l'État et à la résilience
--	--

1.2. Résumé de l'action

L'action vise à soutenir les mesures prises par les autorités tunisiennes qui atténuent l'impact négatif immédiat de la pandémie en cours, ainsi que les mesures qui réduisent l'impact de la pandémie sur le tissu économique et social afin de soutenir la reprise post-COVID-19. Dans le même temps, l'action vise à contribuer (avec d'autres instruments de l'UE et des financements d'autres partenaires internationaux) à une réponse coordonnée aux besoins de financement aigus de l'économie tunisienne, et à la conclusion d'un programme avec le Fonds Monétaire International (FMI).

L'action a un double objectif de:

- Soutenir le gouvernement tunisien dans ses efforts en cours pour atténuer l'impact social et économique de la COVID-19.
- Appuyer l'approbation d'un plan national de réformes inclusives et réalistes dans le cadre d'un programme FMI, qui est une condition à toute résolution durable des besoins de financement aigus auxquels le gouvernement est et sera confronté en 2021 et 2022.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Cette action s'inscrit dans le cadre des priorités fixées par la nouvelle politique de l'Union Européenne pour le voisinage sud, le « Nouvel Agenda pour la Méditerranée »³. Il reste de nombreux défis politiques, socio-économiques à relever en Tunisie, certains ayant même été exacerbés par la pandémie de COVID-19. L'UE et ses États membres s'emploient, conjointement avec les pays méditerranéens partenaires, à relever ces défis

³ JOINT COMMUNICATION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS Renewed partnership with the Southern Neighbourhood A new Agenda for the Mediterranean {SWD(2021) 23 final} du 9 Février 2021

et à adapter leur coopération aux réalités d'aujourd'hui, à aider les Tunisiens à jouir pleinement de leurs droits et à satisfaire leurs aspirations pour l'avenir.

Le nouvel Agenda aide à saisir ensemble les chances qui se présentent, dans le respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, en tirant le meilleur parti possible de la transition verte et numérique et en créant des sociétés et des économies ouvertes à tous, en particulier aux femmes et aux jeunes. Cette action qui vise à soutenir la Tunisie dans ses mesures pour l'atténuation de l'impact du COVID-19 et dans la mise en œuvre de ses réformes économiques s'inscrit complètement dans la thématique « développement humain, bonne gouvernance et état de droit » mais aussi dans celle de la « Résilience, prospérité et transition numérique » de cette nouvelle politique de l'UE pour le voisinage méridional.

Avec près de 700 000 cas confirmés (équivalent à 6% de la population) et plus de 24 000 décès au 16 septembre 2021, la Tunisie est statistiquement le pays le plus touché par le COVID-19 en Afrique. En termes de décès/population (208 décès/100 000 habitants), il s'agit du 20e pays le plus touché au monde. Ce classement élevé est évidemment influencé par le fait que la Tunisie a eu des rapports statistiques transparents et relativement complets sur COVID-19 ; mais témoigne néanmoins du lourd impact du COVID-19 sur la population. La campagne de vaccination, qui a mis du temps à démarrer, commence à porter ses fruits et devrait permettre de vacciner la moitié de la population d'ici fin 2021.

La pandémie de la COVID-19 est apparue en Tunisie dans un contexte socio-économique déjà fragilisé, et a entraîné une des récessions les plus importantes d'Afrique du Nord (recul de 8,8% du produit intérieur brut (PIB) en 2020). L'impact économique a été amplifié par le rôle important joué par le secteur tertiaire en Tunisie (avec une contraction de 13% en 2020). Cela inclut l'important secteur du tourisme, qui se relevait à peine des attentats terroristes de 2015 et 2016, et qui a subi en 2020 une baisse de 75% des arrivées de touristes, et pour lequel les perspectives de reprise en 2021 sont très faibles. La production industrielle s'est contractée de 9,3 % en 2020, en partie en raison du fort impact de la pandémie sur les industries fortement intégrées aux chaînes de valeur en Europe (comme le textile et les industries automobile et aéronautique). Bien que l'activité économique se soit quelque peu redressée, les perspectives de croissance pour 2021 sont restées modestes et le PIB ne devrait revenir au niveau de 2019 qu'en 2022 ou 2023. La réimposition de restrictions sanitaires strictes lors de la dernière vague de COVID-19 en été (juin – août) 2021 a pesé sur les prévisions de reprise pour le secteur des services.

Le chômage est passé à 17,8% au début de 2021, contre 14,9% avant la pandémie. Ces chiffres ne couvrent pas pleinement l'impact négatif sur l'emploi dans le secteur informel, qui représente 46% de la main-d'œuvre et est concentré dans les secteurs des services et de la construction, secteurs fortement touchés. En outre, une enquête conjointe de la Banque Mondiale (BM) et de l'Institut national de la statistique (INS) en avril/mai 2021 révèle que seulement 40% des ménages ont déclaré recevoir tout ou même une partie de leur salaire depuis le début de la pandémie.

La perte de revenus à un impact important sur la pauvreté, qui est estimée par la Banque Mondiale (BM) comme ayant augmenté d'environ 7 points pour atteindre environ 21% en 2020. La pandémie de la COVID-19 a également aggravé les inégalités régionales existantes, car l'impact est ressenti plus sévèrement par les ménages les plus pauvres, qui sont concentrés dans les régions du Centre-Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Est de la Tunisie.

La COVID-19 a également mis à rude épreuve le système de santé qui était déjà confronté à d'importantes disparités entre les régions et les citoyens tunisiens. Bien que le gouvernement ait déployé des efforts importants pour maintenir les services de santé, ces disparités se sont probablement accrues pendant la pandémie. Ces problèmes sont devenus très aigus lors du pic le plus récent et le plus intense de COVID-19 en été 2021, qui a principalement touché les régions les plus pauvres du centre et de l'ouest de la Tunisie et a considérablement surchargé leur capacité de soins de santé, et a conduit en particulier à une pénurie d'oxygène dans certaines parties du pays.

La COVID-19 a eu un impact sur la violence liée au genre; l'isolement et la détresse mentale; et sur la vie sociale en général avec l'interdiction des rassemblements et des activités culturelles (y compris les fêtes de Ramadans célébrés dans des circonstances de confinement relativement strictes).

Le gouvernement a adopté très tôt un programme de vaccination, mais a eu des difficultés à la mettre rapidement en place, en partie à cause d'une disponibilité limitée de doses vaccinales mais aussi à cause d'une stratégie d'administration du vaccin sous optimale. Par conséquent, la campagne de vaccination a commencé relativement tard et plutôt lentement, avec un niveau de seulement 10 vaccins pour 100 habitants atteint en juin 2021. Depuis juillet, l'effort de vaccination s'est considérablement intensifié, en partie grâce à une plus large disponibilité de vaccins dans le pays mais aussi grâce à une organisation efficace, logistiquement soutenue en partie par l'armée tunisienne, surtout dans certaines régions reculées où les habitants ne peuvent pas se déplacer pour aller dans les centres de vaccination.

À 17 Novembre 2021, 40,8% de la population est complètement vaccinée (quatrième pourcentage le plus élevé d'Afrique après les Seychelles, Maurice et le Maroc). Ce pourcentage était de 26% fin Septembre. L'objectif du gouvernement de vacciner intégralement 50% de la population d'ici la fin de 2021 a été soutenu par de nombreux efforts, notamment une diversification des stratégies de vaccination. La cible semble de nouveau atteignable parvenir à l'objectif (et aller au-delà) nécessitera des efforts supplémentaires pour atteindre les groupes vulnérables et éloignés et les parties de la population qui ne sont pas en mesure d'utiliser les systèmes d'enregistrement électronique.

Dans ce contexte, les contraintes budgétaires limitent les ressources que le pays peut mettre à disposition pour atténuer l'impact de la COVID-19. En effet, le niveau de la dette publique de la Tunisie, déjà élevé, a augmenté de manière significative en 2020. Les niveaux de dette publique ont atteint 84,2% du PIB et, en incluant la dette des entreprises publiques, le niveau de la dette publique dépasse largement les 100% du PIB. Pour se financer, le gouvernement a dû recourir de plus en plus à la dette intérieure (à taux plus élevés et maturités plus courtes) et a également dû recourir au financement direct de la banque centrale du Trésor (avec des risques d'inflation, si cette pratique devait se poursuivre). La soutenabilité de la dette est de plus en plus menacée, ce qui est reflété dans l'évaluation de la soutenabilité de la dette publiée par le FMI en janvier 2021 et par de nouvelles dégradations des notes de risque souverain par les agences de notation (avec la Tunisie juste un cran au-dessus des notes C).

Les estimations des besoins de financement pour 2021 oscillent entre 15,4% du PIB (loi de finance) et 18,3% du PIB (FMI), et pourraient encore évoluer. Ces besoins resteront élevés dans les années à venir, et l'incertitude demeure sur la manière dont ils seront satisfaits, y compris en 2021. Une requête de financement auprès du FMI a été lancée en mai 2021 par les autorités tunisiennes qui considèrent qu'un programme FMI devrait permettre la mobilisation des ressources financières internationales. Néanmoins, le gouvernement a rencontré des difficultés à entamer des négociations crédibles avec le FMI. En outre, il subsiste une incertitude quant à la date de reprise des négociations avec le FMI, qui nécessiteront un Gouvernement et un Parlement en fonction.

Par ailleurs, le contexte politique déjà très fragile s'est encore compliqué ces derniers mois. Le 25 juillet, avec un soutien populaire et l'appui de l'armée, le Président a invoqué l'article 80 de la Constitution, a démis de ses fonctions le chef du gouvernement et a « gelé » l'activité du Parlement. La gravité de la pandémie de COVID-19, les services de santé débordés et la mauvaise organisation initiale de la campagne de vaccination ont été utilisés par le Président comme arguments étayant son recours à l'article 80 de la Constitution. Le Président tunisien Kaïs Saïed a publié le 22 septembre un « décret présidentiel relatifs aux mesures exceptionnelles » détaillant une nouvelle organisation des pouvoirs publics. Ce décret renforce encore les prérogatives du Président au détriment du gouvernement et du Parlement, auquel il va *de facto* se substituer en légiférant par décrets. Un nouveau gouvernement mené par Mme Najla Bouden a pris ses fonctions le 11 octobre. Il est composé principalement de techniciens (dont un tiers de femmes). Mme Bouden a déclaré publiquement l'importance de mettre en œuvre des réformes économiques profondes, et reconnu le rôle que devrait jouer le

FMI dans ce contexte (la Cheffe de Gouvernement a envoyé une demande officielle au FMI pour reprendre les discussions pour la mise en place d'un nouveau programme).

La transition initiée le 25 juillet, et confirmée par le décret présidentiel 117, devrait durer plusieurs mois avant d'aboutir à un nouveau cadre politique et institutionnel.

C'est dans ce contexte de grande fragilité économique, sociale et politique que cette action est proposée, avec un double objectif de :

- Soutenir le gouvernement dans ses efforts en cours pour atténuer l'impact social et économique de la COVID-19.
- Appuyer l'approbation d'un plan national de réformes inclusives et réalistes dans le cadre d'un programme FMI, qui est une condition absolue à toute résolution durable des besoins de financement aigus auxquels le gouvernement est et sera confronté en 2021 et 2022.

En particulier, l'action vise à soutenir les mesures qui atténuent l'impact négatif immédiat de la pandémie en cours, ainsi que les mesures qui réduisent l'impact structurel et durable de la pandémie sur le tissu économique et social et qui pourraient ralentir la reprise post-COVID-19 et fragiliser encore plus la situation politique et sociale. Dans le même temps, l'action soutiendra les efforts en cours pour remédier aux déséquilibres économiques et budgétaires structurels par le biais d'un programme global, et par la conclusion d'un programme du FMI, condition à toute résolution durable des besoins de financement aigus auxquels le gouvernement est et sera confronté en 2021 et 2022.

2.2. Analyse des problèmes

Domaine prioritaire 1 : atténuation continue de l'impact sociale et économique de la COVID-19

La réponse du gouvernement au COVID-19 a été jusqu'à présent caractérisée par une combinaison de mesures sanitaires, sociales et économiques. En particulier, les dépenses se sont concentrées sur les secteurs de la santé de base et sur l'augmentation des allocations sociales. Néanmoins, les ressources financières globales disponibles pour ces mesures d'atténuation ont été relativement limitées (par rapport à d'autres pays à revenu intermédiaire) en raison de la situation budgétaire et économique difficile dans laquelle se trouvait déjà la Tunisie au début de la pandémie. Par exemple, le financement direct des entreprises en difficulté et des chômeurs a été limité tout comme les dépenses consacrées à d'autres mesures d'accompagnement visant à lutter contre les conséquences psychosociales de la pandémie. Ces ressources limitées disponibles pour l'atténuation ont probablement contribué au fait que la Tunisie connaît une décélération de la croissance plus forte que la plupart de ses pairs régionaux.

La pandémie et les mesures d'atténuation des conséquences socioéconomiques de celle-ci ont fortement impacté les finances de l'état et l'économie fortement dépendante de la demande européenne. La crise sanitaire a réduit l'activité industrielle et manufacturière, et a surtout paralysé l'économie du tourisme. Les conséquences se sont fait fortement sentir sur les ménages pauvres et de la classe moyenne. En effet, la crise affecte 48% des employés dont la plus grande partie dépend du secteur informel. Ces derniers ne bénéficient pas de couverture sociale et il est aussi difficile de les identifier. Six millions de Tunisiens (soit plus de la moitié de la population) ont été impactés directement par les mesures de confinement entraînant la perte de revenus. En juin 2021, dans le cadre du plus haut pic de la COVID-19 depuis le début de la pandémie, le gouvernement a dû renforcer certaines restrictions sévères (couvre-feu prolongé, restrictions de déplacements internes), qui ont aggravé l'impact de la pandémie sur l'économie tunisienne, y compris le tourisme et les secteurs des services en général.

L'impact de la crise économique se traduit également par l'augmentation des tentatives de migration irrégulière au départ de la Tunisie (nationaux et pays tiers) comme l'indiquent les chiffres de tentatives et d'arrivées en Europe en augmentation entre l'année 2019 et 2020.

L'appui budgétaire de l'UE proposé fournira des ressources supplémentaires au gouvernement pour maintenir un niveau adéquat d'actions d'atténuation à l'impact social et économique direct de la COVID-19, de façon à faciliter la reprise post-COVID-19 et la résilience du système de protection sociale. L'appui contribuera également aux dépenses de santé en cours et à l'intensification de la campagne de vaccination. En outre, l'action soutiendra des mesures auxiliaires dans des domaines tels que l'inclusion financière, le de-cashing, l'accès au financement et la numérisation des services publics. Ce sont des domaines de réforme où la crise de la COVID-19 peut servir de catalyseur pour des réformes plus structurelles qui sont en préparation depuis longtemps. En particulier, cette action sera coordonnée avec d'autres initiatives similaires telles celle de la Banque Mondiale qui vise des transferts monétaires à environ 1 million de ménages vulnérables tunisiens pour les aider à faire face à l'impact économique de la crise de la COVID-19 tout en facilitant le déploiement d'un système national général de protection sociale.

Principaux enjeux transversaux :

Les questions d'équité sociale et de genre sont particulièrement pertinentes et devront faire l'objet d'un suivi systématique. L'impact de la COVID-19 étant plus grave pour les femmes que pour les hommes sur le plan socio-économique, les mesures d'atténuation doivent prioritairement prendre cet aspect en compte. En particulier, la conception de la réponse d'allocation sociale devra aborder les aspects de genre (représentation des ménages féminins), ainsi que l'inclusion d'autres groupes vulnérables, et les questions d'équité régionale. Ces questions sont également importantes dans la fourniture d'un soutien aux opérateurs économiques par le biais d'un appui financier et d'un accès au financement. Dans ce cadre, la participation des entreprises dirigées par des femmes devra être assurée et régulièrement suivie.

La numérisation est considérée comme un outil important et horizontal dans l'atténuation de la COVID-19, en particulier compte tenu de la position relativement faible de la Tunisie en ce qui concerne la numérisation des procédures administratives, l'utilisation des données administratives et l'utilisation des technologies de paiement modernes. Tous ces aspects sont des outils importants à la fois pour la mitigation de la COVID-19 et pour la reprise économique.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action.

La réponse COVID-19 couvre toutes les parties du gouvernement et il sera donc important qu'il y ait une forte coordination et un suivi par les ministères, en particulier le ministère de l'Économie et de la Planification, le Ministère des Finances et la Présidence du gouvernement. Les autres ministères clés comprennent la Santé, les Affaires sociales et l'Éducation.

Domaine prioritaire 2 : Appuyer l'approbation d'un plan national de réformes inclusives et réalistes dans le cadre d'un programme FMI, qui est une condition absolue à toute résolution durable des besoins de financement aigus auxquels le gouvernement est et sera confronté en 2021 et 2022.

La pandémie de la COVID-19 n'a fait qu'aggraver une situation économique et sociale déjà fragilisée par des contraintes structurelles et de longue date qui ont conduit à de faibles niveaux de croissance économique, de faible productivité et de faibles niveaux d'investissement; ainsi qu'aux déséquilibres structurels de la balance courante et des finances publiques tunisiennes qui risquent de devenir insoutenables.

Pour parvenir à remettre sur pied une économie en berne, le gouvernement tunisien a sollicité le soutien du FMI, pour la mise en œuvre d'un programme de réformes qui devra trouver un équilibre entre les mesures de soutien économique et social d'une part, et les mesures de relance de la croissance et de maîtrise des équilibres financiers d'autre part. Ces réformes devront notamment porter sur :

- Le contrôle de la masse salariale du secteur public
- La réforme des programmes de subventions des matières premières et produits de base (subventions énergétiques et alimentaires) pour les rendre fiscalement soutenables et les rendre plus pro-pauvres et ciblés

- La réforme des systèmes de sécurité sociale et de filets sociaux, pour les rendre financièrement viables et plus pro-pauvres et ciblés
- Réforme des entreprises publiques, pour les rendre financièrement soutenables et réduire le risque de leur fardeau de la dette sur la soutenabilité globale de la dette publique
- Réforme de l'environnement des affaires et création d'un environnement plus propice à l'investissement public et privé
- Diversification de l'économie et augmentation de la productivité
- Aider à répondre à la détresse structurelle de certaines des industries traditionnelles (phosphate, exploration pétrolière et gazière) ainsi qu'aux difficultés sociales dans les régions où ces secteurs sont situés.

Un accord avec le FMI sur un nouveau programme est une condition pour répondre aux besoins de financement de la Tunisie en 2021 et au-delà. L'augmentation récente des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) par le FMI, avec 770 millions de dollars disponibles pour la Tunisie, a créé un répit supplémentaire pour conclure un tel accord et trouver des solutions aux besoins de financement à moyen terme.

Cette action inclura donc des mesures visant à encourager l'adoption d'un plan de réformes qui permette la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI, une condition nécessaire à toute résolution durable des besoins de financement de la Tunisie, et un outil important pour rendre le système de sécurité sociale plus efficaces en assignant une priorité claire aux dépenses de santé et de protection sociale.

L'appui budgétaire fourni dans le cadre de ce programme contribuera bien entendu également aux besoins de financement, combinés à d'autres financements de l'UE (notamment l'Assistance Macroéconomique et Financière (AMF) et les appuis budgétaires en cours) et aux financements d'autres partenaires internationaux (notamment les Institutions financières internationales (IFIs) telles que la BM, l'Agence Française de Développement (AFD), la Kreditanstalt für Wiederaufbau KfW Bankengruppe (KfW), la Japan International Cooperation Agency JICA, le United States Millennium Challenge Corporation US-MCC) et des marchés.

Principaux enjeux transversaux :

Bien que le plan de réforme en gestation se concentrera sur des mesures visant à résoudre les problèmes budgétaires à court et moyen terme, il devrait idéalement également aborder les opportunités offertes par le verdissement de l'économie, y compris la création d'opportunités pour les énergies renouvelables, pour l'investissement dans l'efficacité énergétique, l'investissement dans la durabilité de l'eau, ...).

Les aspects de genre devront être pris en compte dans la conception de plusieurs réformes politiques, en particulier les mesures de filet de sécurité sociale, mais aussi dans les réformes fiscales et la promotion de l'emploi (étant donné les faibles niveaux de participation des femmes sur le marché du travail, et le taux de chômage élevé chez les femmes).

La numérisation devrait être un élément horizontal clé dans les réformes structurelles, compte tenu du potentiel dans ce domaine pour l'économie tunisienne, mais aussi compte tenu du fait que l'administration et le secteur des affaires tunisiens sont relativement à la traîne dans l'utilisation des opportunités offertes par la numérisation.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Compte tenu de l'accent mis sur les négociations d'un programme avec le FMI, les principales parties prenantes sont évidemment le ministère de l'Économie et de la Planification, la Banque Centrale de Tunisie, et la Présidence du gouvernement, mais également le ministère des Affaires sociales et le celui de la Santé. Idéalement le plan de réforme devrait aller au-delà des préoccupations immédiates de besoins de financement. Pour que le plan de réforme réussisse, il doit bénéficier d'une adhésion suffisante des partenaires sociaux

(notamment la centrale syndicale UGTT et l'Union du secteur privé l'UTICA) et politiques. Un dialogue et une concertation continus devront donc accompagner la préparation et l'adoption du plan de réforme. Le rôle des autorités locales et de la société civile devrait être renforcé par le biais d'une concertation plus étroite entre le niveau central et local.

2.3. Autres domaines d'évaluation

2.3.1. Information sur les Valeurs fondamentales

En 2014 la Tunisie a adopté une nouvelle Constitution qui a mis en place un système politique dans lequel le Parlement joue un rôle important. Cependant, 10 ans après la révolution de jasmin, bien que la Tunisie ait réalisée des avancées notables dans de nombreux domaines, le pays a souffert de l'instabilité politique, d'un certain blocage des institutions, et de l'impact socio-économique substantiel de la pandémie de COVID-19. Le 25 Juillet 2021, le Président Kais Saied a décidé de déclencher l'article 80 de la Constitution permettant de prendre des mesures d'urgence en cas de péril imminent menaçant la vie de l'État et la bonne marche des institutions. Il a démis de ses fonctions le Chef du Gouvernement Hichem Méchichi, gelé les activités du Parlement (ARP), et s'est octroyé la supervision du ministère public, tout en promettant de respecter les libertés inscrites dans la Constitution. Le Président Tunisien a justifié sa décision par la situation sanitaire, économique et sociale critique, et par un niveau de corruption qui empêchait la bonne marche du Pays. Ces mesures décidées pour un mois ont été prolongées « sine die » le 24 août. La Cour Constitutionnelle prévue par la Constitution de 2014, qui aurait pu donner son avis sur la constitutionnalité du recours à l'article 80, n'existe pas encore, en raison de désaccords persistants sur sa composition.

Le 22 septembre 2021, le Président a publié le décret 117, décret présidentiel relatif aux mesures exceptionnelles détaillant une nouvelle organisation des pouvoirs publics. Ce décret renforce les prérogatives du Président au détriment du gouvernement et du Parlement, auquel il va de facto se substituer en légiférant par décrets. Le Président est désormais en charge du pouvoir législatif, exécutif et en grande partie judiciaire: « Le président exerce le pouvoir exécutif avec l'aide d'un conseil des ministres présidé par un chef du gouvernement », « Le président de la République préside le conseil des ministres et peut mandater le chef du gouvernement pour le remplacer ». Le Président a nommé une Cheffe de gouvernement le 29 Septembre. Le Gouvernement a été constitué le 11 Octobre.

Si les acteurs de la société (certains partis politiques, société civile et syndicat) semblent de plus en plus enclins à réclamer un plan de sortie de cette situation d'exception, la population reste aujourd'hui largement favorable au Président.

La société civile dénonce le recours aux interdictions de voyager et aux assignations à domicile sans procédures claires et transparentes, ainsi que le manque de données sur le nombre de personnes concernées. Elle mentionne aussi le problème de l'utilisation de tribunaux militaires pour juger des civils. Le harcèlement public à l'encontre des opposants aux décisions du Président Saied est en augmentation, notamment sur les médias sociaux. Il est encore trop tôt pour déterminer si les décisions et actions prises récemment sont une menace pour les libertés, et les droits de l'homme.

Néanmoins, les droits politiques et humains continuent à être largement respectés. Comme dans d'autres pays, des discussions ont eu lieu autour de la légalité et de la proportionnalité des mesures prises dans le cadre du COVID-19. Actuellement, la plupart des mesures de confinement ont été émises dans le cadre de la large couverture juridique de l'état d'urgence, qui est en fait en place en Tunisie depuis la révolution de 2011.

Dans le domaine des médias, le cadre législatif et institutionnel a été profondément modifié pour en finir avec la mainmise étatique et la répression. Cependant, la refonte des décrets 115 et 116 portant sur l'audiovisuel et la création d'une nouvelle institution de régulation prévue dans la Constitution à la place de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (l'HAICA), est à l'étude à l'ARP, et ne bénéficie pas encore de l'adhésion de la profession. Des efforts significatifs doivent être réalisés afin de réduire l'impunité et la

corruption et augmenter la redevabilité des forces de sécurité Intérieure. De même l'engagement pour plus d'égalité des genres demeure une priorité si bien dans le domaine politique qu'économique.

En conclusion, à ce jour, la situation politique est extrêmement volatile et la vérification de cette condition demande un suivi permanent au vu des objectifs et des conditions du programme.

2.3.2. Politique publique

L'action soutiendra à la fois la réponse du gouvernement par des mesures d'atténuation liées à la COVID-19 ainsi que l'identification et l'accord sur un programme de réformes capable de relancer l'économie.

Concernant le premier objectif de soutien aux efforts du gouvernement pour mitiger l'impact négatif de la COVID-19, il faut souligner que les autorités ne disposent plus d'un plan d'action global comme au début de la pandémie, mais plutôt de plans et de décisions individuels et évolutifs sur les différentes composantes de l'approche d'atténuation.

- **Mesures sanitaires** : Des mesures ont été adoptées pour augmenter la capacité hospitalière, notamment par la mise en place d'hôpitaux de campagne, y compris grâce à des achats et à la coopération internationale. La capacité de testing a été progressivement augmentée, notamment via la certification de laboratoires privés pour les tests et plus récemment la fourniture de kits de test rapide sur le marché à des prix fixes. Des laboratoires de terrain ont été mis en place dans des régions avec une capacité de laboratoire limitée. Des mesures de redistribution des patients sont en place et des protocoles complets de traitement COVID-19 ont été adoptés. La récente vague COVID-19 de juin/aout 2021 a montré que le système de santé peut encore être facilement surchargé et que des problèmes d'approvisionnement peuvent survenir rapidement, et en particulier dans les régions de l'intérieur du pays.
- **Stratégie de vaccination**. Le gouvernement a préparé une « stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19 » pour couvrir 50% de la population d'ici la fin de 2021, accompagnée d'un plan opérationnel chiffré pour assurer un accès inclusif et équitable à des vaccins gratuits. Après un démarrage lent, la campagne de vaccination s'est accélérée depuis juillet, avec plusieurs journées de vaccination massives. Au 17 Novembre 2021, 40,8% de la population (près de 5 millions de personnes) a été complètement vaccinée et près de 10 millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin. Près de sept millions de personnes restent inscrits sur l'application eVax et des efforts sont en cours pour atteindre les populations moins mobiles ou plus éloignées des services de santé. Le financement de l'achat de vaccins se fait actuellement principalement par le biais de COVAX, un prêt de 100 millions de la BM, et des dons bilatéraux.
- **Réponse sociale aux individus/ménages**. Des transferts monétaires temporaires (Temporary Cash Transfers) ont été fournis aux ménages vulnérables déjà inclus dans le nouveau système de filet de sécurité sociale en cours de développement (AMEN, également soutenu par un appui budgétaire de l'UE) et des ménages additionnels nouvellement identifiés. La réponse actuelle consiste à poursuivre les transferts temporaires en 2021, parallèlement à l'extension progressive déjà prévue de la couverture du nouveau système de filet de sécurité sociale. Cette campagne a été lancée en juillet 2021, et des paiements d'une allocation sociale exceptionnelle additionnelle ont déjà été faits pour autour de 421 000 ménages, avec 200 000 ménages avec des demandes en traitement.
- **Cohésion sociale et services publics**. Le gouvernement a soutenu des mesures en faveur de la cohésion sociale. Il s'agit notamment de la mise en place de mécanismes de solidarité, d'un appui aux initiatives de soutien social de la Société Civile et d'un certain soutien au secteur culturel.
- **Réponse économique/soutien aux entreprises**.
 - Accès facilité au crédit. Baisse des taux d'intérêt directeurs, assouplissement de l'exigence d'adéquation pour les banques, délais de grâce pour le remboursement des crédits, mise en place d'un système de garantie de crédit pour les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME).

- Allègement de la pression de paiement sur les entreprises : délais de grâce sur la déclaration et le paiement de l'impôt ainsi que sur le paiement de la dette fiscale ; efforts pour augmenter les remboursements de TVA.
- Soutien direct aux entreprises du secteur privé dans un certain nombre de secteurs et sous conditions
- **Inclusion financière / décaissement.** Les mesures adoptées ont inclus :
 - Baisse du coût du virement électronique et de l'utilisation des distributeurs automatiques et des terminaux de paiement électronique
 - Plus d'options de paiement électronique pour les services administratifs, y compris le paiement des taxes et des amendes par virement
 - Plus d'options de paiement numérique pour le paiement des salaires et des allocations sociales, pour éviter la congestion dans les bureaux de poste
- **Simplification administrative / fourniture en ligne de services administratifs.** Des efforts ont été déployés pour accélérer la fourniture en ligne de certaines procédures administratives, bien que les progrès réels aient été inégaux. Les efforts ont inclus l'obligation de déclaration électronique des impôts ; l'accélération de la numérisation de certaines procédures administratives (douanes, exportation, immatriculation des entreprises) ; et les demandes en ligne de support COVID-19 pour les entreprises

Programme de réforme

Concernant le deuxième objectif de cette action, le gouvernement précédent a préparé un document conceptuel qui aborde les principaux défis structurels de la Tunisie (réforme fiscale, masse salariale du secteur public, réforme des entreprises publiques, réforme des subventions énergétiques, réforme des subventions alimentaires, réforme des filets de sécurité sociale, promotion de l'investissement et réforme de l'environnement des affaires, réforme du régime de change). Ce premier document a été présenté au FMI en mai 2021, mais les négociations sur un nouveau programme n'ont pas encore été formellement engagées et se situent actuellement au niveau d'échanges techniques.

Bien que les événements politiques actuels créent une certaine incertitude quant à l'avenir des négociations avec le FMI, il existe un large consensus sur le fait qu'un programme avec le FMI est nécessaire pour répondre durablement aux besoins de financement importants auxquels le pays est confronté en 2021 et pour les années suivantes, en particulier compte tenu du niveau élevé de la dette publique, du montant des passifs éventuels et de la détérioration de la notation. L'augmentation récente des droits de tirage spéciaux par le FMI (avec une allocation de 775 millions USD à la Tunisie) laisse un peu plus de temps pour conclure un tel programme. Les autorités peuvent demander que l'accent soit davantage mis sur les mesures anti-corruption et l'équité fiscale dans le programme.

Cette action, développée en étroite coordination avec d'autres efforts importants de la communauté internationale et de l'UE (AMF et appuis budgétaires), aidera le Gouvernement tunisien dans ses efforts pour réunir les conditions d'adoption d'un programme du FMI, qui est considéré une condition absolue à toute résolution durable des besoins de financement aigus auxquels le gouvernement est et sera confronté en 2021 et 2022.

La première réunion technique avec le FMI s'est tenue début Novembre 2021. Le gouvernement a commencé une série de concertation internes avec les partenaires sociaux sur un nouveau programme.

En conclusion, la politique d'atténuation COVID-19 du gouvernement est suffisamment pertinente et crédible pour que l'objectif d'atténuation de l'impact COVID-19 du contrat d'appui budgétaire soit atteint. Concernant la portée et la qualité d'un plan de réforme, l'enjeu est suffisamment important pour le pays pour espérer des progrès et un engagement suffisant pour inclure son adoption et un début de mise en œuvre dans le cadre de cette action. Mais pour y parvenir, il faudra continuer de déployer tous les efforts politiques et financiers conjoints possibles de la communauté internationale - et de l'UE et ses États membres en particulier - pour que la Tunisie dépasse ses blocages politiques, rétablisse un gouvernement crédible et rallie les forces

existantes autour de quelques actions prioritaires (y-compris les partenaires sociaux). Par conséquent, cette politique peut être soutenue par la Commission avec le contrat d'appui budgétaire proposé.

2.3.3. Politique macroéconomique

La crise sanitaire est intervenue en Tunisie dans un contexte économique déjà fragilisé, entraînant une récession de 8,8% du PIB. Alors que le scénario de reprise est hypothéqué par la crise sanitaire, la situation sociale et l'instabilité politique, un consensus se dessine sur la trajectoire insoutenable de la dette publique en l'absence d'un programme solide et crédible de réformes structurelles. Le dépôt d'une requête de financement du FMI est scruté comme un réel engagement des autorités tunisiennes à poursuivre les réformes indispensables au maintien de la mobilisation des bailleurs, mais aussi des investisseurs privés.

En 2020, tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture, se sont contractés, avec une chute particulièrement prononcée dans les secteurs des services (et en particulier du tourisme) et dans l'industrie manufacturière à l'exportation (textile, électronique pour l'industrie automobile et aéronautique). Les conflits sociaux ont également contribué à la contraction de la production minière, pétrolière et gazière. La production industrielle a baissé de 5,2% en 2020 et le taux de chômage a augmenté à 17,6% au (T4 – 2020) avec 133 000 emplois perdus.

Les données du premier trimestre 2021 montrent une certaine reprise de l'activité industrielle, mais pas encore des services. La production agricole est inférieure à celle de 2020, qui avait été une année exceptionnelle. Le scénario retenu d'une reprise modérée (+3,8% pour le FMI et +4,1% pour les autorités tunisiennes) reste donc optimiste au vu de la situation sanitaire, mais aussi politique et sociale.

Le déficit du compte courant s'est quelque peu atténué en 2020 en raison d'un rétrécissement du déficit commercial et malgré des recettes touristiques en chute (-63%, ga). Le déficit commercial s'est rétréci parce que les importations se sont contractées plus que les exportations, aidées par la baisse du prix du pétrole en 2020. Les chiffres du commerce pour les quatre premiers mois de 2021 montrent une nouvelle réduction du déficit commercial, les exportations affichant un rebond initial légèrement plus important que les importations. La diminution du déficit du compte courant a permis aux réserves internationales de se rétablir (161 j/imports fin 2020), mais des remboursements importants de la dette en juillet et août 2021 ont conduit à une réduction des réserves internationales nettes (123j/imports –Sept 2021), même si elles restent supérieures aux minima prudentiels.

Une politique monétaire relativement restrictive, combinée à une demande affaiblie, a contribué à maîtriser davantage l'inflation, qui s'élevait à 5% en juin 2021. La Banque centrale a initié un certain nombre d'ajustements de taux d'intérêt pour stimuler le financement de l'économie (combiné à un certain assouplissement des ratios d'adéquation des fonds propres des banques et à une augmentation du refinancement bancaire).

Les niveaux d'endettement continuent de créer des risques liés à de possibles chocs externes. En 2020, la Tunisie a enregistré un déficit budgétaire de 10 %. Cela était partiellement dû à la baisse des recettes fiscales en raison de la contraction économique et des politiques d'atténuation fiscale (grâce au paiement des impôts) et à la hausse des dépenses sociales en réponse au COVID-19. Cependant, une grande partie de l'augmentation du déficit budgétaire était due à la nécessité pour le gouvernement de payer les arriérés aux entreprises publiques (liés principalement à la distribution des produits subventionnés).

Le budget est également grevé par la part élevée et toujours croissante des dépenses budgétaires consacrées à la masse salariale, qui s'élève actuellement à 17,4% du PIB. Le budget 2020 a été particulièrement grevé par la mise en œuvre en cours des augmentations de salaire convenues en 2019.

L'important déficit budgétaire a contribué à une augmentation rapide de la dette publique qui à fin 2020 s'élevait à 88% et devrait encore augmenter en 2021 pour atteindre environ 91%. Si l'on tient également compte de la dette des entreprises publiques garantie par l'État, les niveaux de dette publique dépassent déjà

100% du PIB. La dette est de plus en plus considérée comme étant à risque par les principales organisations financières internationales (FMI et BM) et par les agences de notation souveraines (Fitch et Moody) qui ont tous deux abaissé leur note de la Tunisie à B3 en 2021. La note de Moody a été baissée en octobre 2021 de B3 à Caa1 (avec perspective négative maintenue).

La Tunisie est donc confrontée à des difficultés croissantes pour faire face à ses besoins de financement, qui sont estimés à 15,7% du PIB. Afin de satisfaire ces importants besoins de financement, le gouvernement avait prévu un recours assez important aux marchés internationaux. Toutefois, les retards dans la préparation d'un accord avec le FMI ont poussé le Gouvernement à chercher des financements via les marchés nationaux et la création monétaire. Ces options présentent évidemment des risques importants, comme une augmentation de l'inflation et une forte exposition des banques domestiques dans la dette nationale.

Mi-Novembre 2021 le Gouvernement a finalement adopté un décret-loi de loi de finance rectificative pour 2021, fixant le déficit budgétaire à environ 3 milliards d'Euros. Il n'y a cependant pas encore de clarté sur les moyens qui seront mis en œuvre pour couvrir ce déficit.

Dans sa récente évaluation Art IV, le FMI a recommandé à la Tunisie d'élaborer un plan comprenant des réformes structurelles claires et bien communiquées sur la réforme des entreprises publiques, la réforme des subventions énergétiques, la réforme de la masse salariale du secteur public, des réformes de l'environnement des affaires. C'est important à noter que, en avril 2020, la Tunisie a bénéficié d'un financement d'urgence du FMI au titre de l'Instrument de financement rapide (RFI) pour un montant de 750 millions USD. L'assistance macro financière de l'UE de 600 millions d'euros a été conclue dans le sillage du financement RFI et la première tranche de 300 millions d'euros décaissé en mai 2021. Plus récemment, la Tunisie a également bénéficié de l'augmentation globale des droits de tirage spéciaux par le FMI, qui mettra à disposition environ 770 millions de dollars, ce qui contribuera ainsi à atténuer la plupart des besoins de financement pressants pour le reste de 2021.

En conclusion, les autorités s'efforcent d'assurer la stabilité macro-économique mais les perspectives présentent des risques élevés et dépendent de nombreux facteurs, y compris politiques. La vérification de l'éligibilité demande un suivi permanent. Le critère d'éligibilité pourra être considéré comme rempli, sous réserve que les autorités puissent faire la démonstration de façon continue qu'elles poursuivent une politique macro-économique orientée vers la stabilité.

2.3.4. Gestion des finances publiques

La Tunisie dispose d'un système de gestion des finances publiques (GFP) relativement robuste, mais pas particulièrement moderne. Les procédures de GFP ont une base juridique solide et sont soutenues par des procédures bien établies, bien que très bureaucratiques. Des systèmes de gestion informatisés sont en place, mais ni modernes ni intégrés. Les réformes des procédures de GFP et des systèmes informatiques sont en cours.

La Tunisie s'est montrée relativement ouverte à la conduite d'évaluations de son système de GFP et de mobilisation des ressources domestiques (DRM) au cours des dernières années. Une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) a été en 2015 et validée et validée en 2017. En 2018, une évaluation Tax Administration Diagnostic Assessment Tool (TADAT) de l'administration fiscale, une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) sur l'investissement public et un PEFA des principales municipalités ont été conclus.

Le gouvernement tunisien n'a pas adopté de stratégie globale de GFP, mais les réformes actuelles couvrent la plupart des domaines de la GFP (budgétisation, comptabilité, approvisionnement, décentralisation, contrôle budgétaire). 2020 a évidemment été une année particulièrement difficile et a vu des retards dans bon nombre de ces réformes techniques en raison de la réduction du personnel et de la disponibilité des experts, et de la priorisation des politiques immédiates en réponse à COVID-19.

Le chantier principal est la réforme comptable et budgétaire avec l'introduction graduelle d'une gestion budgétaire par objectif (GBO). À noter que l'ARP a adopté en janvier 2019 la nouvelle loi organique du budget (LOB). Cette loi regroupe plusieurs dispositions relatives à la transparence, la redevabilité et le contrôle pour une meilleure gestion des allocations du budget. La loi augmente aussi l'autonomie budgétaire de l'ARP, du Conseil supérieur de la magistrature et des Instances constitutionnelles indépendantes. Les dispositions de la LOB ont déjà été appliquées dans la préparation et la mise en œuvre du budget de 2020 et 2021, ce qui a mené à une loi de finance améliorée à la fois dans sa présentation et le niveau d'information fourni.

La nouvelle loi organique des finances comprend une disposition indiquant que la préparation du budget doit prendre en compte les questions d'égalité/genre. Avec le soutien de l'UE, une approche de budgétisation sensible au genre a été développée et a commencé à être appliquée dans le cadre des budgets 2020 et 2021.

L'ARP a également adopté la loi organique sur la Cour des Comptes en avril 2019. Cette loi accorde à la Cour son indépendance administrative et financière en ligne avec les meilleures pratiques internationales. Cette avancée notable doit permettre de renforcer le contrôle de l'usage des finances publiques.

En conclusion, la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques est suffisamment pertinente et crédible, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes nationales, et le critère d'éligibilité est rempli.

2.3.5. Transparence et contrôle du budget

La transparence budgétaire s'est améliorée ces dernières années, principalement du fait d'une plus grande publicité des documents budgétaires. L'adoption de la loi organique du budget en janvier 2019, et de la loi organique sur la Cour des comptes en avril 2019 a introduit d'importantes améliorations du cadre juridique de la transparence budgétaire et du mécanisme de surveillance budgétaire. Un grand nombre des dispositions de la LOB ont déjà été appliquées dans la préparation des lois de finances 2020 et 2021, notamment l'introduction de la classification par programme ; l'inclusion des plans et rapports de performance dans le cycle budgétaire ; des nouvelles annexes budgétaires sur la dette, sur les entreprises publiques, les fonds extrabudgétaires. La loi organique sur la Cour des Comptes organise le mandat et le fonctionnement de celle-ci – conformément à la Constitution adoptée en 2014 qui élargit le mandat et l'indépendance de la Cour. Elle renforce également de manière significative l'autonomie de la Cour. La Cour des comptes a publié en février 2021 son dernier rapport annuel d'audit.

Le score de l'Open Budget Index (OBI) est amélioré au cours des années qui ont suivi la révolution à mesure que davantage d'informations ont été publiées, mais il s'est stabilisé en 2017 et a même baissé quelque peu dans l'OBI 2019, à cause de retards constatés dans l'adoption de la loi des règlements des comptes publics (entretemps largement résolus), des faiblesses institutionnelles perçues dans le contrôle de l'exécution du budget par le parlement, et d'une indépendance insuffisante de la Cour des comptes (maintenant aussi largement résolu avec l'adoption de la loi organique sur la Cour des comptes).

Le dernier rapport d'évaluation de la transparence budgétaire du FMI⁴ et le rapport PEFA⁵ soulignent en particulier les lacunes en matière de déclaration des entreprises publiques et d'autres domaines présentant un risque budgétaire (fonds de sécurité sociale, prêts d'entreprises publiques, fonds budgétaires spéciaux). Bien que les nouvelles annexes introduites par la LOB ont amélioré l'information sur ces questions dans le budget, certaines importantes faiblesses dans le reporting financier des entreprises publiques et dans le reporting sur le risque fiscal consolidé subsistent et les aborder devrait être une priorité du gouvernement.

COVID-19 et cycle budgétaire

⁴ Rapport du FMI No. 16/339 de 2016 sur la transparence des Finances Publiques en Tunisie

⁵ PEFA 2016

En 2020, le Parlement a accordé au gouvernement le droit de promulguer des décret-loi pour une période limitée (mars-juin 2020) et pour des mesures en réponse à COVID-19. Ce mandat a été utilisé pour les mesures de mitigation urgentes et toutes les décisions ont été confirmées ex post par le Parlement. Un budget complémentaire a été adopté par le Parlement en octobre 2020, qui a introduit des changements très importants par rapport au budget initial. En partie, cela a officialisé un certain nombre de décisions budgétaires prises par le gouvernement en réponse à COVID-19, dont certaines ont allongé le mandat de réaffectation budgétaire de l'exécutif.

Un budget pour 2021 a été adopté par le Parlement en décembre 2020, après que des changements assez importants y aient été introduits pendant la gestion parlementaire par le Parlement et le gouvernement. Cela reflète le degré élevé d'incertitude créé par COVID-19. La gestion du budget 2021 a suivi les nouvelles procédures et le nouveau calendrier budgétaire fixés dans la loi organique du budget ; bien qu'un certain nombre d'étapes (telles que la discussion initiale sur le cadre macro-budgétaire) aient été ignorées parce que le Parlement a été suspendu pendant le verrouillage initial et en raison de l'incertitude générale créée par COVID-19.

La décision du 25 juillet 2021 du Président d'invoquer l'article 80 de la Constitution et de geler le Parlement (initialement pour 30 jours, et actuellement *sine die*) posera des défis particuliers pour le critère de transparence et supervision budgétaire. La loi de finances complémentaire pour 2021 a été adoptée par décret-loi (15 Novembre 2021) et une loi de finances pour 2022, en cours de finalisation, le sera sans doute de même, sans discussion parlementaire. L'absence d'activité parlementaire signifie également que le Parlement ne peut aujourd'hui pas remplir son rôle de contrôle budgétaire régulier, et à terme pourrait mettre en danger le fonctionnement et l'autonomie de la Cour des comptes.

En conclusion, à ce jour la documentation budgétaire pertinente a été publiée et le critère d'éligibilité est rempli. Cependant, une surveillance continue du respect au sens étroit et large de ce critère sera effectuée par les services de la Commission Européenne (en particulier si une publicité appropriée a été donnée à la loi de finances au cas où le Parlement ne se réunit toujours pas).

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général (impact) de cette action est de créer les conditions d'une reprise post-COVID rapide, complète et financièrement viable à travers un soutien aux mesures d'atténuation de l'impact social et économique de la COVID-19 et un appui à l'identification d'un plan de réformes et son début de mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Soutenir le gouvernement tunisien dans ses efforts en cours pour atténuer l'impact social et économique de la COVID-19.
2. Appuyer l'approbation d'un plan national de réformes inclusives et réalistes dans le cadre d'un programme FMI, qui est une condition absolue à toute résolution durable des besoins de financement aigus auxquels le gouvernement est et sera confronté en 2021 et 2022.

Les résultats de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants :

Contribuant à l'objectif spécifique 1 :

- 1.1 Des services de santé adéquats sont maintenus pour fournir des soins conformes aux standards de l'OMS aux patients COVID-19 ainsi qu'aux autres patients très vulnérables.
- 1.2 Une stratégie de vaccination est maintenue pour atteindre les niveaux de vaccination appropriés le plus rapidement possible.

- 1.3 L'impact négatif de la COVID-19 sur les revenus disponibles pour les ménages pauvres et vulnérables est atténué autant que possible grâce à des allocations sociales appropriées
- 1.4 L'impact négatif de la COVID-19 sur l'emploi est atténué autant que possible grâce à des mesures d'aide au chômage et de réemploi.
- 1.5 Des mesures sont adoptées et mises en œuvre pour aider les entreprises fragilisées par la COVID-19
- 1.6 Des mesures sont adoptées pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur la cohésion sociale (violence liée au genre, groupes vulnérables, fourniture continue de services culturels,)
- 1.7 Des mesures sont adoptées et mises en œuvre pour favoriser la numérisation des services administratifs
- 1.8 Des mesures sont adoptées et mises en œuvre pour promouvoir les services de paiement numérique, y compris l'augmentation du paiement numérique des allocations sociales, des impôts et des frais administratifs

Contribuant à l'objectif spécifique 2

- 2.1 Un plan de réformes est adopté sur la base de négociations avec le FMI et les bailleurs de fonds, ainsi répondant aux défis structurels auxquels la Tunisie est confrontée
- 2.2 Les efforts de transparence autour des finances publiques au sein de l'administration centrale et de l'administration au sens large sont maintenus
- 2.3 Un nouveau programme avec le FMI est conclu et mis en œuvre

3.2. Activités indicatives

Activités liées aux produits 1.1 à 1.8 :

- Soutien financier aux mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19
- Appui financier, en continuité avec les initiatives en cours pour soutenir certaines mesures canalisatrices pour des réformes structurelles plus larges (liées à la numérisation des services administratifs, inclusion, accès au financement)
- Fourniture d'une assistance technique thématique (financée par d'autres programmes de l'UE)

Activités liées aux produits 2.1 à 2.3 :

- Dialogue politique pour l'adoption d'un programme avec le FMI
- Assistance technique thématique financée par d'autres programmes de l'UE

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) : Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise.

Les aspects liés au changement climatique et à l'écologisation de l'économie devront être pris en compte et inclus dans le programme de réforme économique structurelle qui sera adopté par le gouvernement et soutenu par cette action. Les éléments particulièrement importants à traiter sont l'amélioration du cadre pour le déploiement des énergies renouvelables (en particulier les mesures visant à promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables par les secteurs privé et public) et assurer d'un niveau d'investissements (privés et publics) accru pour l'efficacité énergétique et hydrique.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles. Conformément aux codes du Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (OCDE) identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1 (l'égalité des genres est un objectif important). Il est important que les aspects de genre soient pris en compte dans la conception et le suivi des mesures d'atténuation du COVID-19. C'est particulièrement le cas pour la conception des mesures de soutien social, où il sera important que les femmes et les ménages dirigés par des femmes aient

un accès égal. De plus, les actions de soutien à l'emploi devront être suffisamment orientées vers les femmes, dont la participation au marché du travail est déjà faible (estimée à 24%), et plus susceptibles d'être dans le secteur informel et précaire. Les aspects genre devront également être pris en compte et suivis dans l'approche santé et vaccination. Des données ventilées par sexe devraient être fournies sur la mise en œuvre de ces outputs.

Droits de l'homme. L'action n'est pas particulièrement axée sur les droits de l'homme au sens strict. Certains des résultats proposés impliquent évidemment des droits sociaux.

Démocratie. Cette action n'est pas particulièrement axée sur les aspects démocratiques. Néanmoins, dans le soutien aux mesures COVID-19 et encore plus en relation avec les réformes économiques structurelles, il y aura une insistance sur une communication transparente et ouverte des données, et sur une large consultation et communication autour des réformes économiques proposées.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience. L'action s'attaque à la détresse économique à court terme créée par COVID-19 et aux faiblesses économiques à long terme plus structurelles, qui créent à la fois des risques et un stress pour la cohésion sociale en Tunisie. Aucune analyse de conflit spécifique ou évaluation de la sensibilité au conflit n'a été réalisée, mais les risques pour la cohésion sociale résultant de la détresse économique actuelle ont été exposés dans les différents RMF préparés par la délégation. Une crise économique de longue durée aura néanmoins un effet sur les tentatives de migration irrégulière.

Réduction des risques de catastrophe. Il sera important que des leçons soient tirées de la gestion et de l'atténuation de la pandémie de COVID-19, et qu'elles soient intégrées dans les réformes possibles pour la gestion future de la pandémie. L'UE est prête à accompagner la Tunisie dans cette réflexion, et à organiser des échanges sur ces questions avec les partenaires européens. Des ressources provenant d'autres actions peuvent être utilisées à cette fin (notamment TAIEX).

3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Santé	La pandémie continue de se propager dans tout le pays	Réelle mais avec perspective d'atténuation	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la stratégie de vaccination via cette action et l'initiative COVAX et d'autres mesures sanitaires - Fourniture de ressources pour les mesures d'atténuation par le biais de ce programme, en plus d'autres actions de l'UE et d'autres partenaires
Société	Opposition contre les mesures contre la COVID-19 plus élevée que prévu	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager une stratégie de communication accompagnant les mesures d'atténuation de la COVID-19 en cours
Politique	Application prolongée de l'article 80 de la Constitution et dissolution de fait du Parlement pour une période prolongée.	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique pour l'adoption d'une feuille de route
	Incapacité de conclure un programme du FMI ou des réformes structurelles en raison de l'instabilité politique persistante ou par crainte de réformes politiquement difficiles	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique

Economique / Financement	Les besoins de financement ne sont pas satisfaits, ce qui peut entraîner un défaut de paiement ou la nécessité de mesures fiscales et monétaires très drastiques, ce qui a un impact à la fois sur la réponse COVID-19 et sur la cohésion sociale au sens large	Elevée à Moyen	Elevé	- Assistance financière de la UE et des autres bailleurs de fonds au budget de l'état - DTS FMI - Financement monétaire de la dette (avec risque d'inflation)
-----------------------------	---	-------------------	-------	---

Enseignements tirés:

Le programme s'appuie sur l'expérience antérieure de la fourniture par l'UE de contrats de « State Building Contract – PAR », (ancêtre du SRBC) en Tunisie, depuis la révolution de 2011 et suite aux attentats terroristes de 2015 et de 2016. Ces programmes ont contribué à la stabilisation économique et à soutenir les progrès des réformes clés de la gouvernance, comme l'a reconnu la Cour des comptes dans son évaluation de la réponse de l'UE au printemps arabe en Tunisie, dans son rapport publié en 2017. En outre, ce programme prend en compte le besoin d'approche réaliste qui intègre des éléments d'économie politique. Celles-ci plaident pour des programmes d'appui qui ne se limitent pas à identifier ce qui serait « souhaitable » mais qui s'attèlent surtout à analyser ce qui est « faisable » dans la configuration actuelle des acteurs, des intérêts et des incitations en place.

La logique d'intervention tient aussi compte de l'évolution du contexte international en lien avec l'émergence de la crise liée à la COVID-19. À cet égard, l'équilibre entre tranches fixes et tranche variable a été défini afin d'accompagner le gouvernement pendant le période critique de 2021-22, tout en maintenant une attention soutenue envers les réformes clés à mettre en œuvre afin de favoriser la reprise économique post-crise. Enfin, l'action actuelle s'appuiera également sur une réponse coordonnée avec d'autres partenaires et donateurs bilatéraux, avec une coordination particulière avec le FMI, la BM et d'autres fournisseurs de soutien programmatique qui seront essentiels pour répondre aux besoins de financement.

3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est d'accompagner la Tunisie dans son effort visant à répondre aux défis sociaux et économiques immédiats posés par le COVID-19, ainsi que les défis structurels auxquels l'économie tunisienne est confrontée depuis plusieurs années. À noter que ces deux objectives sont intimement liés, car l'absence d'atténuation du COVID-19 crée des défis à plus long terme pour le tissu social et économique. Le programme prend aussi en compte les leçons retenues de la mise en œuvre des réformes en Tunisie depuis la révolution et le besoin d'approches réalistes qui intègrent des éléments d'économie politique. Celles-ci plaident pour des programmes d'appui qui ne se limitent pas à identifier ce qui serait « souhaitable » mais qui s'attèlent surtout à analyser ce qui est « faisable » dans la configuration actuelle des acteurs, des intérêts et des incitations en place.

La logique d'intervention tient aussi compte de l'évolution du contexte international en lien avec l'émergence de la crise liée au COVID-19.

L'action vise donc à:

- Fournir des ressources financières pour les mesures d'atténuation du COVID-19 du gouvernement, afin que l'impact de la pandémie puisse être limité, que la durée de la pandémie soit réduite dans le temps et qu'une reprise post-pandémique puisse être accélérée
- Soutenir l'adoption d'un programme de réformes structurelles qui doit accompagner la reprise post-COVID-19
- Contribuer (avec d'autres instruments de l'UE et des financements d'autres partenaires internationaux) à une réponse coordonnée aux besoins de financement aigus de l'économie tunisienne.
- Contribuer à la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne de résultats	Indicateurs (max. 15)	Valeurs de référence (année)	Cibles à l'horizon de la fin du contrat d'appui budgétaire (année)	Sources de données (1 par indicateur)
Impact Indicative de la politique	Une mitigation de la COVID qui permet une reprise post-COVID rapide, complète et financièrement viable	- Croissance économique - Niveaux de pauvreté - Chômage	- (-8.8%) (2020) - >20% (est 2020) - 17.4% (2020)	Amélioré	MEP/MF//BCT/BM/INS/FMI
Résultats attendus de la politique	1.L'impact du COVID 19 est atténué	- COVID-19 cas/décès - Données économiques comme ci-dessus	- 700000/>24400 - Comme ci-dessus	Amélioré	MEP/MF/ BCT/ BM/INS
Produits induits	1.1.Des services de santé adéquats sont maintenus pour fournir des soins conformes aux standards de l'OMS aux patients COVID-19.	- Patients COVID-19 hospitalisés - Capacité COVID-19 dédiée - Prestation régulière de services de santé	- > 17049 (total) - > 2251 (ICU) - pm - pm	Pas de cibles	Min santé
	1.2. Une stratégie de vaccination est maintenue pour atteindre les niveaux de vaccination appropriés le plus rapidement possible	- Nombre de vaccinations administrées - Nombre de centres de vaccination - Distance au centre de vaccination - Vaccins de soins spéciaux offerts - Nombre d'inscriptions EVAX	- 1223563 (9/6/21) - 44 (1/5/21) - Pm - Pm - 2.3m (9/6/21)	>= 50% de la population vaccinée fin 2021	Min Santé, EVAX
	1.3 L'impact négatif de la COVID-19 sur les revenus disponibles pour les ménages pauvres et vulnérables est atténué autant que possible grâce à des allocations sociales appropriées	- Nombre de ménages recevant un transfert monétaire temporaire pour COVID-19 - (Part des femmes chefs de famille recevant des transferts monétaires temporaires) - Nombre de ménages bénéficiant de transferts monétaires permanents	- > 1m in 2020 - (pm) - 260000 (2020)	- En fonction des besoins sociaux - (pm) - Augmenté	MOSA
	1.4. L'impact négatif de la COVID-19 sur l'emploi est atténué autant que possible grâce à des mesures d'aide au chômage et de réemploi	- Nombre de chômeurs bénéficiant d'une aide sociale temporaire - Mesures ciblées pour le personnel de secteurs spécifiques (artisanat, tourisme, restauration, industrie)	- 110 000 travailleurs indépendants ont bénéficié d'un accompagnement temporaire + autres mesures - Ensemble de mesures	- En fonction des besoins sociaux	MOSA, MEP, MF
	1.5 Des mesures sont adoptées et mises en œuvre pour aider les entreprises fragilisées par la COVID-19	- Nombre d'entreprises éligibles et utilisant les possibilités de déclaration d'impôt et de report de paiement d'impôt - Nombre d'entreprises éligibles et utilisant les possibilités de report de paiement à crédit	- Tout en 2020 - Le tout sous conditions	- Limité aux entreprises impactées par le COVID-19	MEP, MF, BCT

		<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de crédit au secteur privé en utilisant les mécanismes de soutien du gouvernement - Taux de remboursement de la TVA et délai de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000 sous SARE, plus sous (BTS, CDC, taxi, ...) - (informations demandées pour 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation continue - Poursuite de la fourniture et du traitement au-dessus du niveau de 2019 	
	1.6 Des mesures sont adoptées pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur la cohésion sociale (violence liée au genre, groupes vulnérables, fourniture continue de services culturels,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux services d'aide à la violence conjugale - -assistance ciblée aux groupes vulnérables - accompagnement des prestataires culturels 	<ul style="list-style-type: none"> - 1818 solidarity mechanism - Support to some cultural providers 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 centres additionnels de protection des femmes victimes de violences (PAIS) - Qualitative assessment 	MFEMME, MCULTURE
	1.7 Des mesures sont adoptées et mises en œuvre pour favoriser la numérisation des services administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - % de demandes d'assistance COVID de l'entreprise traitées en ligne - dépôt électronique des demandes de remboursement de taxes et de TVA 	<ul style="list-style-type: none"> - helpenterprises (3949entreprises) + autres plateformes - (//PAGE BS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux maintenus - Augmentation de la transmission électronique 	
	1.8 Des mesures sont adoptées et mises en œuvre pour promouvoir les services de paiement numérique, y compris l'augmentation du paiement numérique des allocations sociales, des impôts et des frais administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Part des foyers recevant TCT et PCT via des outils de paiement numérique - paiement électronique des impôts et autres paiements au gouvernement - transactions/volume payé par voie électronique/espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - 260k (carte amen) + 450 (AMG2 – compte virtuel) - - (// PAGE BS) - (requested) 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation et utilisation de plates-formes améliorées - (//PAGE BS) - (pm) 	- MOSA; MEP, MF, BCT
Résultats attendus de la politique	2. Approbation d'un plan de réformes inclusive et réaliste dans le cadre d'un programme FMI	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation économique - Programme FMI adopté - Besoins de financement satisfaits 	<ul style="list-style-type: none"> - Données économiques (comme ci-dessus) - Déficit budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - comme ci-dessus - (-10.5%) 	
Produits induits	2.1 Un plan de réformes est adopté et mise en œuvre par le Gouvernement, ainsi répondant aux défis structurels auxquels la Tunisie est confrontée	<ul style="list-style-type: none"> - Plan national adopté par les autorités 		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation qualitative 	
	2.2. Les efforts de transparence autour des finances publiques au sein de l'administration centrale et de l'administration au sens large sont maintenus, de sorte que les réformes reposent sur une lecture commune et partagée de l'état des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Budgets complémentaires soumis à ARP au besoin - Poursuite du reporting sur l'exécution budgétaire, la dette publique et la situation financière des entreprises publiques à travers des rapports réguliers (annexes LdF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget complémentaire 2020 adopté, budget complémentaire 2021 en préparation - Annexes au LdF sur la dette, SOE etc incluses dans le LdF 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation qualitative 	
	2.3. Un nouveau programme avec le FMI est conclu et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - At least Joint Staff Agreement, and preferable already full approval by Board) 		<ul style="list-style-type: none"> - JSA en 2022 	

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la Tunisie.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.1 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

4.3.1. Justification des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué pour l'appui budgétaire est de 100 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 0 EUR. Aucun soutien complémentaire n'est prévu dans le cadre de cette action car de l'assistance technique pour les réformes clés et auprès du ministère est déjà incluse dans d'autres actions de l'UE.

Le montant proposé pour l'appui budgétaire repose sur la nécessité d'apporter une contribution suffisamment substantielle à la réponse d'atténuation de la COVID-19 du gouvernement. Le montant représente 0,8% du budget de l'État 2021 et créera donc un espace budgétaire supplémentaire pour des mesures spécifiques de réponse COVID-19.

En outre, cet appui budgétaire contribuera aux besoins de financement globaux 2021 et 2022 du gouvernement. Pour 2021, ces besoins de financement sont estimés entre 15,4% et 18,3% du PIB, et ils resteront substantiels en 2022. Le budget prévisionnel des besoins de financement est de minimum 5,5 milliards d'euros, à lever par le biais de plusieurs instruments et soutiens internes et externes.

Afin d'être durable, une condition spécifique à l'adoption d'un programme du FMI a été incluse dans la conception du programme. Si un programme du FMI est adopté, d'autres financements concessionnels devraient devenir disponibles qui, combinés à notre financement, devraient couvrir une partie substantielle des besoins de financement et devraient fournir des garanties supplémentaires aux marchés financiers qui devraient couvrir les besoins de financement résiduels.

L'appui budgétaire fournira un levier supplémentaire pour encourager le gouvernement à adopter un plan de réforme et un programme du FMI. Le dialogue politique dans le cadre de ce programme sera utilisé pour promouvoir et accompagner ce processus.

4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Conditions.

Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique d'atténuation de la COVID-19 et dans l'adoption et le début de mise en œuvre du plan de réformes et maintien de la crédibilité et de la pertinence de celle-ci ou de la politique ultérieure.
- Maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres.

- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme.
- Progrès satisfaisants concernant la mise à disposition du public d'informations budgétaires fiables, exactes et exhaustives.

Les conditions spécifiques ainsi que les tranches auxquelles elles s'appliquent sont les suivantes :

- Le décaissement de la deuxième tranche sera soumis à la condition spécifique suivante : « Conclusion d'un accord (au moins au niveau *joint staff level agreement*) pour un nouveau programme du FMI, basé sur un plan de réforme adopté par le gouvernement et avec le soutien des parties prenantes ».

b) L'appui budgétaire sera décaissé en deux tranches (la première de 40 millions d'euros et la deuxième de 60 millions d'euros), qui seront toutes deux des tranches entièrement fixes, décaissables après une évaluation rigoureuse des critères d'éligibilité et des conditions spécifiques.

c) Modifications

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, le pays partenaire et la Commission peuvent convenir la modification des indicateurs ou la révision à la hausse ou à la baisse des cibles. Ces modifications doivent être autorisées par écrit *ex ante*, au plus tard au début de la période de référence applicable aux indicateurs et aux valeurs cibles.

Dans des cas exceptionnels et/ou dûment justifiés, par exemple lorsqu'il y a des événements imprévus, des chocs externes ou des circonstances changeantes qui rendent l'indicateur ou la valeur cible non pertinent et ne pouvaient être anticipés, un indicateur de tranche variable peut être abandonné. Dans ce cas, le montant correspondant pourrait soit être réaffecté aux autres indicateurs de la tranche variable dans la même année, soit être transféré à la tranche variable de l'année suivante (conformément à la pondération initiale des indicateurs). Il peut également être convenu de réévaluer, au cours de l'exercice suivant, un indicateur par rapport à la cible initiale, si une tendance positive a été observée et si les autorités n'ont pas atteint la cible fixée en raison de facteurs indépendants de leur volonté. L'utilisation de cette disposition est demandée par le pays partenaire et approuvée par écrit par la Commission.

d) Valeurs fondamentales

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.3.3. Détails de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en dinars tunisiens sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.4. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Appui budgétaire — cf. section 4.3	100 000 000
Totaux	100 000 000

4.5. Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage de l'action sera mis en place sous la présidence du ministère de l'Economie et de la Planification. Les ministères clés impliqués dans les mesures d'atténuation de la COVID-19 et/ou dans la préparation du plan de réforme seront invités en tant que membres clés du comité. Les plateformes de dialogue des autres programmes d'appui budgétaire en cours d'appui aux réformes structurelles (PAGE, PAIS et autres) peuvent également être associées au suivi de l'action.

Un dialogue politique régulier sera organisé avec les représentants du gouvernement sur les politiques soutenues. Compte tenu de l'importance d'une base de soutien solide au Plan de réformes, le dialogue avec les acteurs sociaux sera maintenu. Ce programme contribuant aux efforts de plusieurs agences de développement pour répondre aux besoins de financement de la Tunisie, les contacts réguliers avec ces organisations seront maintenus ; notamment avec le FMI.

La Délégation de l'UE en Tunisie assurera le suivi opérationnel de la mise en œuvre du programme pour le compte de la Commission.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCESUIVI ET RAPPORTS

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

La mesure de performance, suivi et rapports sera fait sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et de la Planification, en étroite collaboration avec les différents ministères responsables pour la mise en œuvre de la politique publique.

Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action.

5.1. Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une/des évaluation(s) finale sera effectuée(es) pour cette action par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission. Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée).

L'évaluation de cette action peut être réalisée individuellement ou au moyen d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire menées avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire et les parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.2. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés.

À cette fin, ils doivent respecter les instructions données dans les exigences de communication et de visibilité de 2018 (ou tout document qui lui succédera), notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'emblème de l'UE et l'élaboration d'un plan de communication et de visibilité spécifique, à compléter pour chaque action au début de la mise en œuvre.

Ces obligations s'appliquent de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire (par exemple, en ce qui concerne les réformes soutenues par l'appui budgétaire), les contractants, les bénéficiaires de subventions ou les entités chargées de l'exécution. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles pertinentes doit figurer dans la convention de financement, les marchés publics, les contrats de subvention et les conventions de délégation respectifs.

Les actions de communication et de visibilité peuvent être financées par les montants alloués à l'action. Afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou établir des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire, et de protection des intérêts financiers de l'Union. Les mesures de visibilité et de communication devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des fonds.

Il convient de mesurer l'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre informent pleinement la Commission et la délégation/bureau de l'UE concernée de la planification et de la mise en œuvre des activités spécifiques de visibilité et de communication avant le début des travaux. Les partenaires chargés de la mise en œuvre veilleront à ce que le financement de l'UE bénéficie d'une visibilité adéquate et feront rapport aux comités de suivi concernés sur les actions de visibilité et de communication ainsi que sur les résultats de l'action globale.